

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS AVEC TIRAGE AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT « Où est Norbert ? »

ARTICLE 1^{ER}. ORGANISATION

La société INTERNATIONAL COOKWARE, située au 85 allée des maisons rouges à Châteauroux (36000) immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro 399 311 315, organise un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat ni de commande, intitulé « Où est Norbert ? ».

Ce jeu concours se déroulera du mercredi 19 mars au dimanche 9 juin 2014.

ARTICLE 2. PARTICIPATION

La participation à ce jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat, ni de commande. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine Corse et Dom compris. Les participants doivent jouer sous leur véritable identité. Les collaborateurs de la société PYREX, ainsi que leur famille, ne peuvent participer à ce tirage au sort.

Les participants peuvent tenter de gagner les dotations mises en jeu en trouvant les 5 photos de Norbert dissimulées dans le site de Pyrex.

Un internaute qui jouera plusieurs fois, sous la même identité ou sous une identité différente, ou qui ne participera pas sous sa véritable identité, ne pourra pas remporter les dotations mises en jeu. Les participations multiples d'une même famille (même nom, même adresse) sont autorisées.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

Pour participer au jeu de performance et concours sans obligation d'achat, ni de commande, il convient de se connecter à l'url (adresse du site internet) suivante www.pyrex.fr, soit en cliquant sur la newsletter d'information, soit sur une bannière publicitaire qui annonce le jeu sur différents sites qui en font la promotion, soit en s'y rendant directement.

- JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Pour prétendre gagner les dotations mises en jeu, l'internaute doit se rendre sur www.pyrex.fr. 5 photos de Norbert seront dissimulées sur les différentes pages du site de Pyrex.

L'internaute devra trouver et cliquer sur les photos de Norbert. Il sera ensuite redirigé vers une plateforme dédiée au jeu concours ou il devra renseigner son adresse email et valider sa participation.

Une image trouvée avec adresse email renseignée est équivalent à 1 chance de gagner.

Une seule participation par image est autorisée. L'internaute pourra donc avoir 5 chances de gagner au tirage au sort s'il trouve les 5 photos de Norbert et renseigne 5 fois la même adresse email.

L'opération comprend plusieurs tirages au sort qui désigneront les 751 gagnants :

- 1^{er} tirage au sort - Lundi 31 mars 2014 : 125 livres de recettes
- 2^{ème} tirage au sort - Lundi 14 avril 2014 : 125 livres de recettes
- 3^{ème} tirage au sort - Lundi 28 avril 2014 : 125 livres de recettes
- 4^{ème} tirage au sort - Lundi 12 mai 2014 : 125 livres de recettes
- 5^{ème} tirage au sort – Lundi 26 mai 2014 : 125 livres de recettes

- 6^{ème} tirage au sort – Mardi le 10 juin 2014 : 125 livres de recettes + grand tirage au sort pour rencontrer Norbert avant le 31/12/2014

Les tirages au sort seront réalisés par l'organisateur. Pour chaque participation directe validée du participant, un numéro unique sera attribué pour chacune d'entre elles par ordre chronologique d'enregistrement. Un de ces numéros, parmi l'ensemble des numéros correspondant au nombre total de participations sera choisi par hasard par l'organisateur. Ce numéro de participation désignera le lauréat.

ARTICLE 4. DOTATIONS

- CONCOURS AVEC TIRAGES AU SORT SANS OBLIGATION D'ACHAT « Où est Norbert ? »

Les dotations des 501 lauréats, attribuées par tirage au sort, se composent de :

- 1^{er} prix : Une invitation pour venir rencontrer Norbert avant le 31/12/2014
- Les 750 prix suivants : Des livres de recettes Pyrex®

Les gagnants ne pourront pas demander la contre valeur du lot en espèces, en chèque ou sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 5. ATTRIBUTION DES LOTS

Chaque Lauréat sera informé individuellement par courrier électronique par l'organisateur. Les prénoms, noms, lieux de résidence de chaque gagnant pourront être utilisés sur le site de PYREX. Les lauréats devront se manifester dans les 10 jours ouvrés suivant l'envoi du courrier électronique. Dans les cas où, les lauréats ne se manifesteraient pas dans les 10 jours ouvrés, ou leurs adresses email ne seraient plus valides, c'est le numéro suivant qui désignera le nouveau lauréat. Et ainsi de suite.

ARTICLES 6. DISPOSITION GÉNÉRALES

En cas d'indisponibilité du service, pour chaque phase, sur la période de participation, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable et aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou de modifier les présents tirages au sort et le présent règlement, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

La participation à l'opération jeu concours sans obligation d'achat avec tirages au sort « Où est Norbert ? » implique l'acceptation pure et simple du règlement présent. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.

Le règlement disponible sur le site du jeu a été déposé chez Maître AVALLE - Huissiers de Justice - 10, rue du Chevalier de Saint George - 75001 PARIS.

Les frais de connexion nécessaires à la participation et plus généralement à toute action entreprise par l'internaute ne seront pas remboursés.